

La Belgique, ses élus d'origine turque et le génocide arménien

ANALYSE

JEAN-PIERRE STROOBANTS
BRUXELLES - Bureau européen

Elle s'appelle Mahinur Özdemir et devint célèbre en 2009, quand elle prêta serment, la tête couverte d'un voile islamique, au Parlement régional de Bruxelles, signant ainsi une première européenne. Six ans plus tard, la jeune élue – elle a 32 ans – a été exclue de son parti et priée de remettre ses mandats d'élue régionale et municipale à la disposition du Centre démocrate humaniste (CDH), une formation d'inspiration chrétienne. Parce qu'elle a refusé de reconnaître l'existence du génocide arménien.

Aussi symbolique que son élection, l'éviction de la jeune femme pose bien des questions à la Belgique. Sur l'influence évidente qu'exerce la Turquie – et singulièrement le parti islamoco-conservateur AKP – sur des élus européens comme M^{me} Özdemir. Sur le risque de plus en plus évident d'un vote « communautaire » dans une ville-région aussi multiculturelle que Bruxelles. Sur les limites des « accommodements raisonnables » auxquels se soumettent des partis politiques, contraints d'aller à la pêche aux voix dans tous les viviers, sous peine d'être, demain, minorisés. Mais confrontés, dès aujourd'hui, à des conflits d'intérêts parfois insurmontables.

Le comité de déontologie du CDH a convoqué récemment la députée, figure emblématique de la communauté turque. Après son refus de répondre à une équipe de télévision qui voulait l'interroger sur le génocide commis par les nationalistes turcs en 1915 et 1916, elle était priée de réaffirmer son attachement au code du parti, qui reconnaît cet épisode historique et souhaite même l'étendre aux Arméniens et aux Grecs. La jeune élue a refusé, fidèle à ses prises de position antérieures : en 2009, elle avait fait l'objet d'une plainte – classée sans suite – pour « négationnisme ».

M^{me} Özdemir a répliqué en évoquant une décision « injuste » et en disant qu'elle reconnaissait « tous les massacres de l'Histoire ». Une formulation proche de celle utilisée par d'autres élus d'origine turque : Emir Kir, un élu socialiste, ex-secrétaire d'Etat régional, député et maire de Saint-Josse, une des dix-neuf munici-

palités bruxelloises, évoque pour sa part la « tragédie humaine » qu'ont représentée les événements de 1915.

M. Kir a, lui aussi, été mis sur la sellette pour ne pas avoir observé la minute de silence de tous les élus lors de la commémoration du génocide, en avril. Convoqué par le secrétaire général de son parti, il a fait l'objet d'un simple « rappel à l'ordre ». Le PS a relevé qu'il connaît la position officielle de celui-ci à l'égard du « génocide perpétré dans l'Empire ottoman ».

Le poids de M. Kir au sein de son parti, plus déterminant que celui de M^{me} Özdemir au sein du CDH, explique ce « deux poids, deux mesures ». Et la stratégie du PS est plus claire que celle du CDH à l'égard des élus d'origine étrangère :

il considère que les personnes issues de l'immigration forment la nouvelle classe populaire bruxelloise, qu'il s'agit de « prendre comme elle est ». En interne, la démarche ne fait pas l'unanimité, mais elle a permis des succès électoraux : en 2004, le Parti socialiste est devenu la première formation de la capitale. Dans ses rangs, on comptait alors quatorze députés régionaux d'origine étrangère.

DES « VOIX DE PRÉFÉRENCE »

En réalité, pour les grandes formations, il est devenu crucial de recruter des représentants des différentes minorités. A la fin des années 1990, les autorités ont, en effet, lancé une vaste opération de régularisation et d'acquisition plus rapide de la nationalité. Et, en 2004, les extra-européens ont acquis le droit de vote pour les élections municipales s'ils résidaient dans le pays depuis au moins cinq ans.

« Désormais, une question taraude les partis à Bruxelles : celle du « vote en bloc », analyse Vincent de Coorebyter, professeur de philosophie politique à l'Université libre de Bruxelles. Grâce au système des « voix de préférence », qui permet à l'électeur de voter, non pas pour une liste, mais pour différents candidats – y compris sur plusieurs listes –, une représentation de type « communautariste » se dégage.

Soucieux d'avoir, dès lors, des candidats de toutes les origines, les partis ont, dès lors, parfois recruté de parfaits inconnus, sans expérience, voire sans proximité réelle avec leur programme et leur idéologie. Des candidats susceptibles de rapporter des voix en masse :

M^{me} Özdemir fut élue du premier coup en 2009 et a réalisé le meilleur score personnel de la liste CDH à Bruxelles, en 2012. En Belgique, la polémique sur le génocide s'est ajoutée à d'autres débats non résolus, sur le port du voile, l'enseignement de la religion islamique ou le rapport entre un Etat réputé neutre et l'islam. Des questions sensibles à Bruxelles, où de 25 % à 30 % de la population se dit musulmane.

A propos du génocide arménien, la position officielle des autorités était, jusqu'à « l'affaire Özdemir », totalement ambiguë. En 1998, le Sénat avait voté une résolution demandant à Ankara de reconnaître la responsabilité de la Turquie, mais le gouvernement fédéral n'avait lui-même jamais pris position. Et les partis de la majorité actuelle recommandaient simplement au gouvernement de « rendre hommage » aux victimes de 1915-1916.

Jusqu'à ce que le premier ministre, Charles Michel, prenne la responsabilité de décréter, devant les députés, la semaine dernière, que la Turquie avait bel et bien commis un génocide. Ankara a immédiatement condamné ce propos qui place, en tout cas, les élus belges d'origine turque devant leurs responsabilités. Jusqu'à la déclaration de M. Michel, M^{me} Özdemir, M. Kir et d'autres avaient beau jeu de se demander pourquoi ils auraient dû, eux, condamner cet épisode historique alors que les autorités belges ne le faisaient pas. ■

stroobants@lemonde.fr

L'ÉVICTION
DE M^{ME} ÖZDEMİR
DE SON PARTI
SOULÈVE
LA QUESTION
DU VOTE
COMMUNAUTAIRE
DANS UNE VILLE-
RÉGION AUSSI
MULTICULTURELLE
QUE BRUXELLES